

Ceci est de la libre expression, n'hésitez pas à dire stop ou encore !

Jean-Jacques Rey

site Internet : www.jj-pat-rey.com

Dans un échange de vues, resté somme toute policé, voici un développement qui reflète bien des conceptions antinomiques sur la communication informelle. Je trouve intéressant de le diffuser. Dans sa quête vers l'autre, en vue d'une "pêche miraculeuse" (prendre cela comme une boutade), c'est la différence de concepts qu'il peut y avoir entre un pêcheur à la ligne et un pêcheur au harpon : l'un

attend qu'on vienne à lui et l'autre va provoquer l'opportunité... :-)))

Deux remarques préliminaires :

-Concernant la SPAM, paradoxalement, ceux qui la mettent à toutes les sauces, ne songent guère à qualifier de courriers non sollicités, des publicités (souvent distribuées par la poste) qu'ils reçoivent à longueur d'année dans leur boîte à lettres, matérielle, ou les lettres répétitives d'un(e) ex ami(e)

éploré(e) ou les avis d'un huissier :-))) aussi, il me semble qu'ils s'emparent assez vite de leur propriété "virtuelle" sur les serveurs, et je crois que beaucoup ne savent pas se servir de leur logiciel de messagerie (c'est quand même facile de bloquer un expéditeur !) ou alors, ils ignorent l'existence des logiciels, dits recenseurs de boîtes à lettres ou vérificateurs de courrier sur serveur, qui peuvent être téléchargés gratuitement, qui sont d'un usage facile et bien plus efficaces que les filtres antispam payants, proposés par les FAI (Fournisseurs d'Accès Internet), puisqu'ils agissent au coup par coup sous nos ordres directs.

Je file les tuyaux à qui veut !

ensuite :

-Je sais que certaines de mes observations qui vont suivre, ne font pas forcément plaisir à certains

"Vieux" que j'aime bien, qui sont restés jeunes d'esprit, libres et ouverts, mais ils restent, hélas ! des exceptions, je les salue bien ;-)

Mon cher Jean-Jacques,

Il y a longtemps que je souhaite que vous cessiez de m'envoyer vos messages, mais étant trop paresseux pour le faire, je me contentais simplement de les effacer, comme le reste de mon (trop abondant) courrier non-sollicité.

Mais puisque vous me parlez de liberté d'expression et de spam, j'en profite cette fois pour vous demander de le faire et surtout de vous faire quelques remarques.

La liberté d'expression n'implique pas l'obligation de l'écoute de cette expression. Avoir libre accès à une tribune ne signifie pas obliger les gens à devenir spectateurs de cette tribune. Or, envoyer des messages non-sollicités équivaut à se présenter chez quelqu'un sans invitation pour lui crier à l'oreille.

Ce que vous faites est du spam, point à la ligne. Que vos envois ne soient pas commerciaux n'y change absolument rien. Je ne me suis pas abonné à votre liste de diffusion. Je ne devrais donc pas recevoir vos messages. Je respecte votre liberté d'expression, mais j'aimerais que vous respectiez la liberté d'écouter ou non des internautes.

Et ne venez pas me dire que vous offrez la possibilité de retirer son nom de la liste. Tous les spammeurs honnêtes font la même chose - et ça ne change rien à leur statut de spammeur. Si tout le monde qui a quelque chose à dire s'amuse à m'envoyer des messages je vais passer ma vie à demander qu'ils cessent de le faire. Et croyez-moi, j'ai autre chose à faire.

La liberté d'expression, par définition, c'est la liberté de s'exprimer et de jouir d'une tribune pour le faire. Vous avez un site web, c'est votre tribune. Laissez les gens venir à vous. Et ne venez pas chez moi me crier à l'oreille.

Amitiés,

Mon cher Simon,

C'est votre point de vue, je le respecte.

Ce n'est pas le mien et je vous ai donné mes arguments,

Mais si vous allez jusqu'au bout de cette correspondance, je vais en remettre une petite couche :

Méditons l'exemple du tract dans la rue...

Qu'est-ce que vous faites quand un inconnu veut vous parler dans la rue, ne vous sollicite-t-il déjà pas ?

Il vous tend un tract ? Il doit vous demander le droit de le faire ou vous l'assassinez ?

Soyons raisonnable ! Je connais le point de vue des antispammeurs, archaïque et empreint de mauvaise foi : c'est une forme de conservatisme transversal, il touche tous les milieux sociaux.

Il y a un problème de génération dans le concept-usage d'Internet, et je peux vous dire que c'est criant ! il y a ceux qui ont plus de cinquante ans et ceux qui ont moins... :-)

En somme les "vieux" ont peur d'être dépossédé : de leur pouvoir, de leur influence, pour ceux qui en ont, et de voir leur rôle dans la société, minoré.

"Jouer d'une tribune" : tu parles ! C'est toujours ceux qui ont des avantages qui demandent aux autres d'en posséder, comme c'est toujours ceux qui ont des chances de briller qui recommandent aux autres de les imiter, et c'est toujours ceux qui se sentent fort qu'ils veulent se battre...

Qu'ils soient cultivés ou pas, beaucoup de gens ont des réactions primaires quand ils se sentent dépassés :-))) On a vu ça avec les chars à bœufs, les automobiles, puis les transistors, et maintenant avec les nouvelles technologies de l'information.

Avec Internet, nous sommes tous à égalité : plus de primauté, de leadership d'aisance verbale et d'artifice de comédien, et la pédagogie trouve ses limites... Le physique et l'épate, terminé ! Chiant, n'est-ce pas pour un théoricien de la liberté ? :-))

Mais c'est l'évolution, elle passera, elle passe toujours, c'est vieux comme le monde, les mentalités courent après le progrès technologique...

Les formes de communication sont en train de changer, il faut s'adapter, mon cher Simon. Ce que je fais, est de la libre expression sous des formes modernes : point barre !

Cela m'a permis de nouer un tas de contact, avec toute sorte de gens, dans le monde entier, qui ne partagent pas votre point de vue : somme toute, assez minoritaire. :-))

Je respecte totalement, comme dis et présenté, la faculté de refuser la communication.

STOP : 4 lettres à taper sur le clavier et un click de souris, vous parlez d'une besogne pour faire respecter ses droits, tout en respectant les droits universels de l'humain !

Voilà, j'ai dit ce que j'avais à dire en utilisant mon droit de réponse, et je peux vous dire que j'attends avec impatience celui qui voudra faire avancer le débat sur un terrain plus formel...

Je vous retire de mon carnet d'adresses et le débat est clos.

Je tiens à vous remercier cependant, d'avoir bien voulu m'exposer vos arguments, c'est quand même une forme de respect et je la salue.

Je vous souhaite sincèrement tout le meilleur, bonne réception.

Voilà, à vous de juger ;-) J-J

Au fait, "Petit" supplément facultatif ! Je propose d'envoyer le projet de constitution européenne

qui, entre parenthèses, apporte de l'eau à mon moulin, à tous les gens intéressés : (fichier de 117 Ko, sous format RTF : lisible par tout traitement de texte)

envois de Benoist Magnat : Benoist.magnat@wanadoo.fr

RÉSISTANCE À LA DÉLATION ORGANISÉE

Contre le projet de loi, soit disant « pour la prévention de la délinquance »

Ce projet prévoit entre autres que « *Tout professionnel qui intervient au bénéfice d'une personne présentant des difficultés sociales, éducatives ou matérielles, est tenu d'en informer le maire de la commune de résidence ou la personne par lui désignée aux fins de le substituer.* » Il est prévu une possibilité de sanction par « l'autorité ayant pouvoir disciplinaire » pour ceux qui ne respecteraient pas cette obligation.

Ainsi:

1. Chaque personne en difficulté deviendrait un délinquant potentiel qu'il convient de recenser.
2. Le Maire de la commune et son service auraient connaissance d'éléments de la vie privée de chacun des administrés en difficulté.
3. Le Secret Professionnel serait totalement remis en question.
4. **Cela romprait la confiance nécessaire entre les acteurs du travail social et éducatif et les citoyens.**

La stigmatisation des personnes rencontrant des difficultés doublée d'une utilisation des professionnels du travail social et éducatif comme agents de renseignements d'autorités administratives et policières est contraire aux valeurs fondatrices de nos métiers. Elle est une réponse sécuritaire non-pertinente et contre-productive assimilant la personne en danger à une personne dangereuse. Ce gouvernement qui préconise un traitement pénal de la misère, est celui qui a précisément affaibli volontairement toute capacité d'intervention sociale face aux « marchés ».

AUXILIAIRES DE POLICE ?

Nous entrons là dans un projet de société où toute action sociale a pour but un contrôle social généralisé au service d'une politique sécuritaire. Celle-ci est nécessaire pour annihiler les réactions des populations qui subissent les conséquences du choix de société du gouvernement et du MEDEF.

Face à l'exclusion, à la précarité, à la misère, la réponse sera fichage, répression mais surtout pas prévention.

Nous invitons les professionnels et tous les acteurs concernés à se mobiliser contre cette nouvelle attaque ! Une société démocratique, donc solidaire, doit permettre un soutien respectueux des personnes et garantir la possibilité d'évoquer sa vie privée sans que cela soit

placé sous le regard des autorités. En s'attaquant à ces droits essentiels, ce sont les Droits de l'Homme qui sont mis à mal.

Déjà de nombreux professionnels du travail éducatif, social et judiciaire

se sont positionnés contre ce projet de loi et demandent son retrait immédiat.

Nous invitons l'ensemble des professionnels à en débattre sur leurs lieux de travail et auprès du public concerné.

A l'appel de :

L'Association Nationale des Assistants de Service Social du Languedoc-Roussillon (ANASL-R), Collectif Héraultais des Acteurs en Travail Social (CHATS), CGT UD34, CGT CG34, CGT- CRAM34, CGT Action Sociale 34, CNT Education, SNPES-PJJ-FSU, SUD Santé/sociaux, SUD Intérieur, SUD Justice, SUD Education, COTE SUD (CG34), Travailleurs sociaux en formation, avec le soutien du Syndicat des Avocats de France, du Syndicat de la Magistrature, ATTAC Montpellier et de la Ligue des Droits de l'Homme.

APPEL DE PARIS

déclaration sur les dangers sanitaires de la pollution chimique
A l'issue du colloque organisé par l'Association française pour la recherche
Thérapeutique Anti-Cancéreuse ARTAC) le 7 mai 2004 à l'UNESCO, a été lancé
l'APPEL DE PARIS qui déclare

Article 1 : Le développement de nombreuses maladies actuelles est consécutif à la dégradation de l'environnement

Article 2 : La pollution chimique constitue une menace grave pour l'enfant et pour la survie de l'Homme

Article 3 : Notre santé, celle de nos enfants et celle des générations futures étant en péril, c'est l'espèce humaine qui est elle-même en danger.

Cet appel propose sept mesures et envisage de recueillir la signature d'un million de personnes d'ici un an. Ce texte sera présenté en juin 2004 à la quatrième conférence interministérielle Santé-Environnement à Budapest et en septembre 2004 au Parlement européen.

Le succès de l'Appel de Paris dépend de la mobilisation de tous et plus particulièrement du plus grand nombre d'ONG !

- **Vous êtes responsable d'une ONG**, merci d'apporter la signature institutionnelle de votre organisation et aidez nous à diffuser et recueillir des

signatures auprès de vos membres adhérents et contacter l'ARTAC (en indiquant le nombre de membres et/ ou adhérents que vous représentez) : [**appel2paris@wanadoo.fr**](mailto:appel2paris@wanadoo.fr)

- **Vous êtes membre d'une ONG**, faites part au responsable de votre ONG de cet Appel et demandez lui de recueillir votre signature.
- **Vous n'êtes pas membre d'une ONG**, vous pouvez signer cet Appel : [**appel de paris**](#)

L'ARTAC compte sur votre aide et sur votre soutien pour continuer son combat :
soutenez nous en adhérant à l'ARTAC

nouvelles mines antipersonnel

Les fabricants d'armes ont trouver un moyen de contourner

l'interdiction des mines antipersonnel, ce sont les sous-munitions :

sortes de bombes lâchées par avions qui se disloquent et dispersent des

milliers d'explosifs sur plusieurs hectares et qui explosent lorsqu'on

marche ou on roule dessus.

HANDICAP INTERNATIONAL lance une campagne contre ces engins de morts

pour plus d'information allez sur <http://www.sousmunitions.org/>
